



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CEI

Question écrite n° 45728

Texte de la question

M. Patrick Delnatte souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur les promesses qui avaient ete faites en faveur de l'Ukraine et des victimes de la catastrophe de Tchernobyl. Au lendemain de ce drame nucleaire, avaient en effet ete annoncees, d'une part des aides financieres en faveur des victimes directes ou indirectes des radiations et, d'autre part, la mise en oeuvre d'une collaboration technique afin d'eviter qu'a l'avenir de tels desastres se reproduisent. Il lui demande plus de dix ans apres ce drame, quel a ete le niveau des aides qui ont ete reellement consenties ainsi que de lui preciser si cette collaboration a produit, sur le plan nucleaire, les effets escomptes en permettant notamment la conclusion d'accords concrets de cooperation technique.

Texte de la réponse

Depuis 1986, la France ne menage pas ses efforts pour aider l'Ukraine et soulager les victimes de la catastrophe de Tchernobyl. Certes, la surete nucleaire est avant tout, et doit rester, la responsabilite des pays dans lesquels se trouvent les installations nucleaires. C'est a ces pays qu'il appartient de mettre en oeuvre l'ensemble des dispositions necessaires pour assurer la surete : definition claire du statut et des responsabilites de l'exploitant nucleaire, etablisement d'une autorite de surete controlant effectivement l'exploitant au nom de l'Etat, systeme de responsabilite civile permettant aux fournisseurs d'intervenir, tout ceci convergeant a terme vers une veritable « culture de surete ». Toutefois, l'ampleur des problemes a resoudre et la situation economique tres difficile du pays ont rapidement mis en evidence la necessite d'une concertation internationale coordonnee pour aider l'Ukraine. Une etape majeure a ete la signature en decembre 1995 d'un « Memorandum of Understanding » entre le gouvernement de l'Ukraine et les pays du G7, qui prevoit une aide internationale importante en echange de la fermeture de la centrale de Tchernobyl d'ici l'an 2000. Cette aide est accordee sous forme de dons ou de prets. Un accord portant sur enveloppe globale de 3,1 milliards de dollars, dont 2,6 milliards de prets, a ete recemment negocie, les sommes emanant principalement de la Banque europeenne pour la reconstruction et le developpement (BERD) et d'Euratom. Parmi les problemes qui sont examines figurent le renforcement du sarcophage, l'assainissement du site de Tchernobyl et un plan social pour la ville de Slavoutitch. Il faut egalement souligner la volonte de l'Ukraine de respecter ses engagements : comme annonce au debut de l'annee par le President Ukrainien, la tranche no 1 de la centrale de Tchernobyl a ete definitivement arreee le 30 novembre 1996. La France veille a ce que cette action internationale coordonnee soit aussi rapide et efficace que possible. Elle accompagne cette action par les contacts bilateraux necessaires avec l'Ukraine.

Données clés

Auteur : [M. Delnatte Patrick](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45728

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1996, page 6251

Réponse publiée le : 27 janvier 1997, page 406